

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 30 septembre 2020 à 18 h 00

Le trente septembre deux mil vingt, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués en date du 24 septembre 2020 se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Lionel BEAUFORT, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice sauf Max FOUNEAU COMTE absent non excusé.

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2020, en l'absence d'observation le compte-rendu est signé par tous les membres présents.

Mr Jean-Luc LAVOIVRE est nommé secrétaire de séance et a déclaré l'accepter.

L'ordre du jour de la présente réunion est abordé.

- 1- Dispositif participation citoyenne
- 2- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 3- Commission intercommunale des impôts directs (CCID)
- 4- Commission communale des impôts directs
- 5- Commission des finances
- 6- Eglise Saint-Hilaire
- 7- ACCA
- 8- Tarification (matériel, salle ALBAMIEL)
- 9- COVID 19 : aide aux professionnels
- 10- Ouverture dominicales 2021
- 11- Assurance santé
- 12- Compte-rendu DIA

1- Dispositif « Participation citoyenne »

Attentifs aux préoccupations des élus et de leurs administrés en matière de sécurité des personnes et des biens et notamment de la lutte contre les cambriolages,

Désireux d'apporter la meilleure réponse à ces préoccupations, via le renforcement de la sécurité de proximité rendue par la Police Nationale,

Soucieux de contribuer au développement de partenariats entre d'une part les citoyens et leurs élus, d'autre part les services de l'Etat chargés de la sécurité, sur la base de l'adhésion librement consentie de toutes les parties concernées,

Un protocole a été signé le 21 février 2019 établissant un dispositif de participation citoyenne.

Présentation est faite de Mesdames WEBER Clarisse et AUBRY Isabelle qui ont été désignées « Citoyens vigilants ».

Observations :

Création d'une adresse mail spécifique par la Commune.

Communication sera faite sur Facebook, sur le site de la Commune.

Relance également d'un appel à candidats pour d'autres secteurs de la Commune.

2- Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque Conseiller Municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par 13 pour et 1 abstention d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

3- Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

Le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Municipalités Titulaires	Extérieurs Titulaires
Jean-Claude Bastien Jean Luc Lavoivre Jean-Luc Dellenbach Stéphane Mathieu Doriane RIEHL Nelly Droolans	Louis Isnardon Jean-Pierre Chapellier Michel Gigleux Joel Jamain Jean-Claude Demailly Weber Christelle
Suppléants	Suppléants
Mélanie Dillinger Didier GOUSSELOT Jamain Corinne Max Founeau Comte Monique Chapellier Philippe Schwarz	Thibault Van Eeckhoutte Elisabeth Guillaume Jean-Pierre Monachon Clarisse Weber Edith Grzeckza Jean-Michel Pinard

4- Commission intercommunale des impôts directs

Le Maire expose au conseil Municipal que l'article 1650 A du Code Général des Impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres.

En conséquence, il convient aux communes de désigner deux personnes qui peuvent être prises dans le Conseil Municipal.

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de dresser la liste comportant deux noms :

- Jean-Claude BASTIEN
- Mélanie DILLINGER

5- Commission des finances

Le Maire donne lecture de la composition des membres de la commission des finances :

- Sandrine CHEVAL
- Jean-Claude BASTIEN
- Jean-Luc LAVOIVRE
- Jean-Luc DELLENBACH
- Mélanie DILLINGER
- Stéphane MATHIEU

Max FOUNEAU COMTE arrive et prend part à la réunion à 18 h 15.

6- Eglise Saint-Hilaire

Le Maire donne la parole à Jean-Claude Bastien, 1^{er} Adjoint, qui expose le dossier :

Rapport :

Etat sanitaire de l'Eglise :

Les toitures, les murs, le beffroi sont dans un état préoccupant et au vu de cet état sanitaire, il convient d'entreprendre des travaux de restauration. Des désordres structurels sont visibles sur la quasi-totalité des façades et du clocher. A l'intérieur la majeure partie de la base des murs présente des traces d'humidité.

Programme des travaux :

Le programme visera à conserver et à stabiliser le monument dans son état actuel dans le cadre budgétaire suivant :

- * un budget global d'opération se situera entre 2.5 millions et 3 millions d'euros HT
- * un phasage par opération fonctionnelle avec un étalement sur 4 ans

La 1^{ère} phase qui sera lancée fin 2020 concernera les études de projet permettant de désigner un Maître d'œuvre (bureau d'études, mission SPS et une restauratrice).

Mr Jean-Luc DELLENBACH prend la parole et veut que la commission étudie le dossier avant de se prononcer.

Le Maire fait part que le dossier est à la disposition de tous.

Mme Sandrine CHEVAL pose la question par rapport au budget et demande le report de la délibération.

Mr le Maire reprend la parole.
Le débat prend part.

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, par 1 contre, 3 abstentions et 11 pour :

- Approuve l'opération de travaux de réfection de l'Eglise Saint-Hilaire détaillée ci-dessus.
- Sollicite une subvention de 50% auprès du Ministère de la Culture (DRAC Grand Est) :
 - pour la phase Etudes (mission de base) pour un montant estimé à 275 000 euros HT dont la consultation est prévue fin 2020.
 - et pour les travaux (montant total estimé entre 2.5 millions et 3 millions d'euros HT) soit 2 750 000 euros HT réparti sur une durée de 4 ans à compter de 2022.
- Sollicite une subvention sur ces mêmes bases auprès du Conseil Départemental de la Meuse et du Conseil Régional Grand Est.
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement et à assurer le financement complémentaire aux subventions reçues.
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'organisation d'une souscription publique auprès de la Fondation du Patrimoine.
- Autorise le Maire à déposer les demandes de subventions ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Opération de réparation de la croisée du transept de l'Eglise Saint-Hilaire

Le Maire informe l'assemblée de l'octroi d'une subvention de 13 168 € de la DRAC.

7- ACCA

Le Maire donne la parole à Jean-Claude Bastien, 1^{er} Adjoint.

Exposé :

Une délibération en date du 14 mars 2019 a été prise où les baux de chasse ont été signés de gré à gré pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2019 avec :

- L'association « La Longevilloise » représentée par Monsieur Guy Davrillon pour une superficie de 74 Ha 35a 39 ca au prix de 17 euros l'hectare.

La Longevilloise propose le transfert du bail de la Longevilloise à l'ACCA.

Le Maire reprend la parole.

Le débat prend part.

Messieurs Jean-Claude BASTIEN et Didier GOUSSELOT sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- Le transfert d'un commun accord du bail avec « La Longevilloise » représentée par Mr Guy Davrillon en date du 15 avril 2019 à l'ACCA.
- Donne tout pouvoir au Maire pour faire part de la présente décision à la Fédération de Chasse et signer tout document relatif à ce dossier.

Mrs Jean-Claude Bastien et Didier Gousselot reprennent part aux débats.

8- Tarifification (matériel – salle ALBAMIEL)

La parole est donnée à Ophélie Texier-Pieri, 3^e Adjointe.

CR REUNION – Commission Association – 16/09/2020 – 18h

Sujets abordés :

1. Dossier de subventions associations

Décision : pour les dossiers 2020/2021, il sera impératif de fournir les adresses des licenciés

2. Location tables/bancs

Rappel du montant de la location : **4€ le lot de 1 table + 2 bancs**

Décision : Payant pour associations comme pour particuliers

- à l'exception du 14 juillet
- -50% pour les associations organisant un évènement ouvert au public

3. Maison des sports :

1 soirée/semaine : gratuit pour les associations longevilloises

4. Salle Albamiel

Accès libre au choix Lundi/Mardi/Jeudi - 18h30 – 20h30 pour les associations

- 1 demi-salle accessible par association
- Prévoir une assurance pour les associations
- Si réservation de la salle par une entreprise ou habitants en soirée, priorité donnée aux locataires
- Convention à établir avec les associations concernées.
- Tarif au TRIMESTRE pour les associations (utilisation max : 1 soirée par semaine) :
 - Longeville : 30€
 - Extérieur : 50€
- 1 gratuité pour la grande salle pour les associations longevilloises pour la période du 1^{er} octobre au 30 avril.

Le Maire reprend la parole.

Débat.

Mme Nelly Droolans et Mrs Jean-Claude Bastien, Didier Gousselot, Stéphane Mathieu sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, par 1 contre et 10 pour décide :

1. Dossier de subventions associations

Décision : pour les dossiers 2020/2021, il sera impératif de fournir les adresses des licenciés.

2. Location tables/bancs

- Que le montant de la location est de pour les longevillois comme pour les associations longevilloises
4€ le lot de 1 table + 2 bancs
- à l'exception du 14 juillet

- -50% pour les associations organisant un évènement ouvert au public
- 3. Maison des sports :
- 1 soirée/semaine : gratuit pour les associations longevilloises
- 4. Salle Albamiel

Accès libre au choix Lundi/Mardi/Jeudi - 18h30 – 20h30 pour les associations

○ **1 demi-salle accessible par association**

- L'assurance sera prise en charge par la commune pour les associations
- Si réservation de la salle par une entreprise ou habitants en soirée, priorité donnée aux locataires
- Une convention sera établie avec les associations concernées.
- Tarif au TRIMESTRE pour les associations (utilisation max : 1 soirée par semaine) :
- Longeville : 30€
- Extérieur : 50€

○ **Grande salle : une gratuité en week-end dans la période allant du 1^{er} octobre au 30 avril.**

- Tout pouvoir est donné au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier (convention, réservation etc...)

Mme Nelly Droolans et Mrs Jean-Claude Bastien, Didier Gousselot, Stéphane Mathieu reprennent part aux débats.

- **Concours des maisons fleuries 15 personnes vont recevoir des prix à la salle albamiel le 10 octobre 2020 à 11 h 00 à la salle ALBAMIEL.**

9- COVID 19 – aides aux professionnels

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- En raison de la crise économique et sociale due au Coronavirus COVID-19,
 - décide de ne pas demander de loyer aux professionnels de la santé louant un local à la Commune concernant la période de septembre 2020 pour les locataires suivants :

12 rue des Alliés	BEN CHEIKH Laurence Médecin généraliste	457.41 €
3 rue Voiselle	PITTOY Anne-Sophie Masseur kinésithérapeute	751.21 €
6 rue de la Gare Local 3Bis	GIROT/ROBERT Infirmières	219.07
6 rue de la Gare Local 3	XARDEL Hamida Psychologue	219.07
6 rue de la Gare Local 1B	VALLÉ Estelle Orthophoniste	319.95
	Total	1 966.71 €

- Ce loyer non réclamé est un dédommagement de la crise économique et sociale due au Coronavirus COVID 19.
- Tout pouvoir est donné au Maire pour avertir les locataires concernés et mener à bien ce dossier.

10- Ouvertures dominicales 2021

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable à la demande d'ouverture de commerce pour la journée « Portes ouvertes » qui aura lieu le dimanche 21 mars 2021 au magasin ROCHA à Longeville en Barrois.

11- Assurance santé promotionnelle pour les longevillois

La proposition de AXA France a pour objet de permettre à AXA France de proposer la complémentaire Santé Ma Santé, produit standard d'AXA, aux longevillois à des conditions tarifaires promotionnelles.

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal par 2 pour et 13 contre émet un avis défavorable à cette proposition.

12- Compte-rendu DIA

Vu la délibération en date du 3 juin 2020,

Le Maire donne le compte-rendu des DIA instruites :

* section AN 106 – 5 rue de l'Orme : réponse du 16 septembre 2020 – pas d'application du droit de préemption

* section AN 285 et 286 – 3 Lotissement du Moulin : réponse en date du 16 septembre 2020 – pas d'application du droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES :

- Samedi 3 octobre 2020 à 11 h 00 remise de diplôme aux porte-drapeaux.
- Groupe scolaire : travaux de plomberie, comparaison des offres compte-rendu sera donné au prochain Conseil Municipal.
- 8 octobre changement de compteurs gaz (mairie et école)
- Prochaine sortie du Mag'Agglo : Longeville est à l'honneur
- Réunion avec les associations jeudi à 18 h 00 salle Albamiel
- Gestion des documents par le biais du porte document électronique (en cours)
- Prévision d'une distribution de masques avec permanence sur plusieurs jours en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 12.

Le Maire,


Lionel-BEAUFORT

Le secrétaire de séance,


Jean-Luc LAVOIVRE